



BINIC-ÉTABLES-sur-MER

VIDE-GRENIER DIMANCHE 20 JUILLET 2025

FICHE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) :

NOM Prénom :

Rue :

Code postal – VILLE :

Téléphone :

Adresse e-mail :

N° de pièce d'identité (à présenter impérativement le dimanche 20 juillet 2025)

.....

Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Permis de conduire ☐

Date et lieu de délivrance :

Nombre d'emplacement(s) et de mètre(s) demandé(s) :

..... Emplacement(s) demètre(s) x 4 € =€

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e). Sauf les fabricants(e) de jouet et meuble en bois, les apiculteurs
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article l310-2 du code du commerce).
- ne pas avoir fait plus de trois vide-greniers pour l'année 2025.

Et reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription au vide grenier du dimanche 20 juillet 2025 à BINIC et les accepte en totalité.

Fait à, le.....

Signature :

Modes de règlement : paiement en ligne, par chèque ou en numéraire.

- Paiement en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/amicale-jacobine/evenements/vid-greniers-2025>

- Chèques à l'ordre de : Amicale Jacobine 22520 BINIC ÉTABLES/MER

à retourner ou à déposer à Mme QUERRÉ Sophie. 5 Chemin Querré . 22520 BINIC ÉTABLES sur MER



RÈGLEMENT VIDE-GRENIER Dimanche 20 juillet 2025

✂ LIEUX ET STANDS :

Rue Albert DAVIGNON, Rue Marcel BERTHELOT, Rue Jean louis HEURTEL
22520 BINIC ÉTABLES sur MER.

✂ TARIF :

Stands en extérieur définis par un emplacement (130 emplacements).

Le prix de l'inscription est : **4 euros** le mètre linéaire.

- **Règlement par paiement en ligne :**

<https://www.helloasso.com/associations/amicale-jacobine/evenements/vide-greniers-2025>

- **Règlement par chèque à l'ordre de : Amicale Jacobine BINIC ÉTABLES sur MER**

✂ INSCRIPTIONS :

Elles seront prises dans l'**ordre de réception des demandes** et validées uniquement si accompagnée du **règlement**.

Une photocopie de votre pièce d'identité, passeport ou permis de conduire est à joindre à votre inscription et sera à présenter impérativement le dimanche 20 juillet 2025.

Attestation sur l'honneur à compléter obligatoirement.

✂ SONT AUTORISÉS :

Les particuliers pour les échanges et ventes d'objets anciens ou usagés uniquement.
Fabricants de jouets ou de petits meubles en bois, les apiculteurs.

✂ NE SONT PAS AUTORISÉS :

Les vendeurs ambulants de type : vestimentaires, jouets, souvenirs, neufs, alimentaires ou artisanaux ainsi que les professionnels de la brocante.

✂ INSTALLATION :

Le dimanche 20 juillet 2025 à partir de 6h30.

✂ OUVERTURE AU PUBLIC :

De 7h30 à 18h30 sans interruption. Entrée gratuite.

✂ EMPLACEMENTS :

Toute place inoccupée dès **9 heures**, dimanche 20 juillet 2025 sera considérée comme disponible et pourra être réattribuée sans dédommagement.

✂ VOLS :

L'association se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les vols, dégradations ou la casse d'objets exposés pendant la durée du vide grenier.



A votre départ ne rien laisser sur votre emplacement.